* **Vos droits**
* < 18 ans : gratuit, sans ordonnance, avec ou sans carte vitale
* > 18 et < 26 ans : gratuit, sans ordonnance, avec carte vitale
* **Liste des préservatifs disponibles au 31/03/2025**

|  |  |
| --- | --- |
| Préservatifs externes | Préservatifs internes |
| Eden ® - latex  Normal - boîte de 6, 12 ou 24  XL - boîte de 12  Textures Perlés – boîte de 12 | Ormelle ® - latex - boîte de 5 ou 10 |
| Sortez Couverts ® - latex - boîte de 12 | So Sexy & Smile ® - nitrile \* - boîte de 3 ou 10 |
| Be Loved ® - latex  Regular - boîte de 5  Skin Touch - boîte de 5  Big Size - boîte de 5 | Be Loved free ® - latex – boîte de 2 |
| Sure & Smile ® - latex - boîte de 6, 12 ou 24 |  |
| Manix ® Classic - latex - boîte de 6, 12 ou 24 |  |
| Manix ® Sensitivity - polyisoprène synthétique \* - boîte de 10 |  |
| **\* préservatifs sans latex** | |

* **Quantité**

Une boite par délivrance de l’un ou de plusieurs de ces préservatifs internes et ou externes, autant de fois que de besoins pendant 12 mois

* **Modalités de facturation pour le pharmacien**

Les modalités de facturation diffèrent selon la situation :

- la personne est majeure ou a moins de 18 ans et ne souhaite pas bénéficier du secret : la facturation est nominale, le pharmacien doit renseigner le numéro d’inscription au répertoire (NIR ou au *numéro* de sécurité sociale) de l’assuré sur la facture. Celle-ci peut être établie en SESAM-Vitale ou en mode « dégradé » ;

- la personne qui désire des préservatifs est mineure et demande le secret : le pharmacien doit renseigner un NIR fictif sur la facturation. Ce numéro fictif est le 2 555555CCC042/xx pour une femme, et 1 555555CCC042/xx pour un homme.

CCC correspond à la caisse de rattachement de la pharmacie qui facture et xx est la clé calculée du NIR (modulo 97). La date de naissance réelle du bénéficiaire est requise. La facturation interviendra selon le mode SESAM sans Vitale ;

- Si l’assuré ne possède pas d’ordonnance, le numéro de prescripteur à renseigner dans la zone prescripteur est XX199999/Y où XX est le n° du département de l’implantation géographique du pharmacien et Y la clé calculée (la liste est fournie sur le site de l’Assurance Maladie).

- Dans tous les cas, le numéro d’identification de la pharmacie doit figurer dans la zone exécutant.

- Le code « Exo div » permet d’assurer une prise en charge à 100 %.

